

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

## SUBUTEX

---

Par Profil supprimé Postée le 03/09/2010 19:11

Est-ce que le subutex est reconnu désormais comme un stupéfiant ?

---

Mise en ligne le 06/09/2010

Bonjour,

Le SUBUTEX est un médicament inscrit sur la liste I des substances vénéneuses mais soumis en partie aux règles concernant les médicaments stupéfiants ( articles R.5212,R.5213 et R5214 du Code de santé publique ).

Bien cordialement.

---